

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 5 AVRIL 2025 A 9H30**

**N° 25 04 15**

**Rapporteur : Ousmane NDIAYE**

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
FINANCES**

**Budget Ville - Exercice 2024**

**Compte Administratif**

**. Adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR  
SAMEDI 5 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

**PRÉSENTS** : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, Mme Justine DUCHEMIN, M. Anthony DE VRIES, M. Loïc JAMET, M. Ousmane NDIAYE, Mme Marjorie BELLENGER, M. Gilles DON SIMONI, M. Jean-Pierre PEDRON, Mme Nathalie JARROUSSE, Mme Sylvie ROGER, M. Hervé TOULLEC, Mme Aurélie REBEILLEAU, Mme Coralie FOLLET, M. Pierre GRISEL.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme Sylvie DUCOEURJOLY à Mme Sylvie BUREL, M. José GUTIERREZ à M. Gilles DON SIMONI, Mme Yvette ROMERO à M. Ousmane NDIAYE, Mme Élise ROGER à Mme Justine DUCHEMIN, M. Samuel LEROY à Mme Marjorie BELLENGER, M. Yoann LEFRANC à M. Loïc JAMET, M. Nicolas NOUAILHAS à M. Dominique BELLENGER, M. Franck GROUSSARD à Mme Aurélie REBEILLEAU, Mme Julie LETHEUX à Mme Coralie FOLLET.

**ABSENTES EXCUSÉES SANS PROCURATION** : Mme Sabrina LEFEBVRE, Mme Julie LEMARCIS, Mme Cindy ÉVRARD.

**ABSENTE** : Mme Sophie BOUJU (née VIVIER).

**Conseillers Municipaux :**

Conseillers Municipaux en exercice = 29	Ouverture séance	Pour le point N° 25 04 15	A partir du point N° 25 04 18
Présents	16	15	15
Procurations	9	9	9
Absents excusés	3	4	4
Absentes	1	1	1
Votants	25	24	24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20250405-2504-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025  
Publication : 10/04/2025

**Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	10 713 344,23 €	11 725 409,45 €
	Section d'investissement	2 042 755,63 €	1 861 161,69 €
Report de l'exercice N-1	Report de fonctionnement (002)	-	1 062 280,27 €
	Report d'investissement (001)	516 396,18 €	-
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>13 272 496,04 €</b>	<b>14 648 851,41 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	393 355,59 €	144 121,13 €
	<b>Total restes à réaliser à reporter</b>	<b>393 355,59 €</b>	<b>144 121,13 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	10 713 344,23 €	12 787 689,72 €
	Section d'investissement	2 952 507,40 €	2 005 282,82 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>13 665 851,63 €</b>	<b>14 792 972,54 €</b>

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEDRON, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les articles L 1612.12 à 1612.14, L 2121-31 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal,

VU l'avis du Bureau Municipal du 10 mars 2025,

VU la Commission Municipale d'Études n° 1 "Finances - Administration et services généraux, Informatique et dématérialisation - Personnel - Intercommunalité, SIEHGO - Risques majeurs" consultée le 11 mars 2025,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,

**DÉCIDE :**

- d'adopter le Compte Administratif 2024 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2024.
- de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité  
les conclusions de ce rapport.  
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués  
Pour extrait certifié conforme  
Jean-Pierre PEDRON  
Président de séance.*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

# Conseil Municipal du 5 avril 2025

## Compte Administratif 2024

### Note synthétique de présentation

#### Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*"

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2024 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

#### I - La section de fonctionnement

Le résultat 2024 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 074 345,49 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

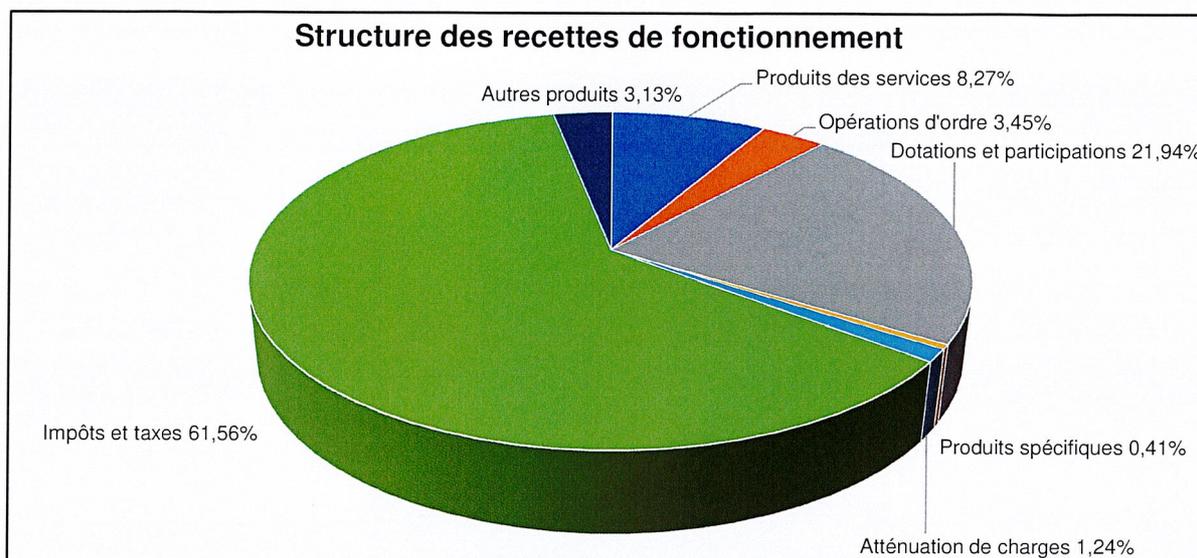
Résultat de Fonctionnement	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	835 192,70 €	699 456,03 €	920 474,04 €	1 012 065,22 €
Résultat antérieur reporté (002)	818 461,40 €	556 886,11 €	646 566,95 €	1 062 280,27 €
<b>Excédent de fonctionnement global</b>	<b>1 653 654,10 €</b>	<b>1 256 342,14 €</b>	<b>1 567 040,99 €</b>	<b>2 074 345,49 €</b>

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 89,29 % en dépenses réelles de fonctionnement (89,82 % en 2023) et de 98,24 % en recettes réelles (98,94 % en 2023).

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 725 409,45 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	349 514,57 €	-25,21%	261 396,42 €	-44,54%	144 983,51 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités...)	1 208 879,51 €	-12,67%	1 055 743,18 €	-8,12%	970 069,54 €
73	Impôts et taxes	6 680 416,77 €	7,10%	7 154 589,55 €	0,89%	7 217 951,71 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 437 222,61 €	3,51%	2 522 808,85 €	1,98%	2 572 771,72 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles...)	226 572,85 €	-10,80%	202 102,21 €	79,61%	362 991,75 €
76	Produits financiers	30,30 €	66,67%	50,50 €	6,00%	53,53 €
77	Produits spécifiques (cessions d'immobilisations, annulations...)	404 067,62 €	-97,33%	10 770,22 €	344,26%	47 847,92 €
78	Reprises de provisions semi-budgétaires	0,00 €	-	0,00 €	-	3 980,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>11 306 704,23 €</b>	<b>-0,88%</b>	<b>11 207 460,93 €</b>	<b>1,01%</b>	<b>11 320 649,68 €</b>
042	Transfert entre sections	312 997,45 €	-26,70%	229 435,32 €	76,42%	404 759,77 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>312 997,45 €</b>	<b>-26,70%</b>	<b>229 435,32 €</b>	<b>76,42%</b>	<b>404 759,77 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11 619 701,68 €</b>	<b>-1,57%</b>	<b>11 436 896,25 €</b>	<b>2,52%</b>	<b>11 725 409,45 €</b>



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 de 1,01 %. Elles atteignent ainsi 11 320 649,68 €, soit + 113 188,75 €.

### 1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine représentent 970 069,54 € en 2024, soit 8,57 % des recettes réelles de fonctionnement (9,42 % en 2023). Ce poste est en baisse de 8,12 % (- 85 673,64 €) par rapport à 2023.

Ce chapitre comprend, notamment, les recettes suivantes :

- concessions et redevances funéraires : 11 914,99 € (17 033 € en 2023),
- restauration scolaire (payée par les familles) : 167 889,91 € (149 775,31 € en 2023),
- portage des repas à domicile : 56 500,42 € (64 770,51 € en 2023),
- conventions de portage de repas : 6 035 €, soit un montant en baisse par rapport à 2023 (75 115,01 €) en raison de la fin de nos partenariats puisque seul le portage sur Gainneville est maintenu,
- activités périscolaires et d'animation : 154 102,40 € (132 677,53 € en 2023),
- personnel mis à disposition au C.C.A.S : 356 396,58 € (352 501,37 € en 2023).

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine (C.U.) qui évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Moyens humains	42 400,00 €	2,17%	43 320,00 €	-11,76%	38 224,00 €	8,00%	41 281,92 €
Autres moyens	53 360,00 €	-48,99%	27 217,00 €	-44,35%	15 145,00 €	2,14%	15 469,01 €
Remboursement D.S.I.	21 857,00 €	-17,11%	18 117,00 €	0,00%	18 117,00 €	-100,00%	0,00 €
<b>Total</b>	<b>117 617,00 €</b>	<b>-24,62%</b>	<b>88 654,00 €</b>	<b>-19,37%</b>	<b>71 486,00 €</b>	<b>-20,61%</b>	<b>56 750,93 €</b>

Les remboursements de frais par la Communauté Urbaine sont en baisse de 20,61 % (- 14 735,07 €) entre 2023 et 2024 en raison notamment de la reprise en directe des contrats de fourniture d'internet par la C.U.

### 2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre atteint 7 217 951,71 €, soit une hausse de 63 362,16 € (+ 0,89 %) par rapport au Compte Administratif 2023. Ce poste budgétaire représente 63,76 % des recettes réelles de fonctionnement (63,84 % en 2023).

• **Produit des contributions directes : en hausse de 3,37 %**

Le produit des contributions directes a évolué ainsi :

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Taxe d'Habitation	14 622,00 €	-10,72%	13 055,00 €	332,03%	56 402,00 €	-19,63%	45 328,00 €
Taxe sur le foncier bâti	4 317 402,00 €	2,56%	4 428 123,00 €	7,19%	4 746 572,00 €	3,60%	4 917 455,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	8 652,00 €	3,78%	8 979,00 €	9,66%	9 846,00 €	-4,18%	9 434,00 €
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>4 340 676,00 €</b>	<b>2,52%</b>	<b>4 450 157,00 €</b>	<b>8,15%</b>	<b>4 812 820,00 €</b>	<b>3,31%</b>	<b>4 972 217,00 €</b>
Surtaxe sur les logements vacants	11 400,00 €	35,28%	15 422,00 €	39,14%	21 458,00 €	53,24%	32 883,00 €
Rôles supplémentaires	18 761,00 €	144,77%	45 922,00 €	-51,38%	22 329,00 €	-31,46%	15 304,00 €
<b>Produits des contributions directes</b>	<b>4 370 837,00 €</b>	<b>3,22%</b>	<b>4 511 501,00 €</b>	<b>7,65%</b>	<b>4 856 607,00 €</b>	<b>3,37%</b>	<b>5 020 404,00 €</b>

Le produit des contributions directes a progressé de 3,37 %, soit + 163 797 € par rapport à 2023 en raison notamment de l'augmentation des bases de fiscalité de + 3,90 % décidé par l'État dans la Loi de Finances de 2024.

• **Produits de la fiscalité indirecte : en baisse de 4,37 %**

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 137 974 € (193 158 € en 2023),
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 149 621,29 € (191 935,02 € en 2023),
- Droits de place (marchés et fête foraine) : 21 809,20 € (24 246,39 € en 2023),
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 € (identique 2023).

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine se sont élevées à 1 533 640 €, soit un montant identique à 2023.

Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Dotation de Solidarité Communautaire	1 450 000,00 €	1,12%	1 466 240,00 €	4,60%	1 533 640,00 €	0,00%	1 533 640,00 €
<b>Total</b>	<b>1 450 000,00 €</b>	<b>1,12%</b>	<b>1 466 240,00 €</b>	<b>4,60%</b>	<b>1 533 640,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 533 640,00 €</b>

### 3. Dotations et participations (chapitre 74)

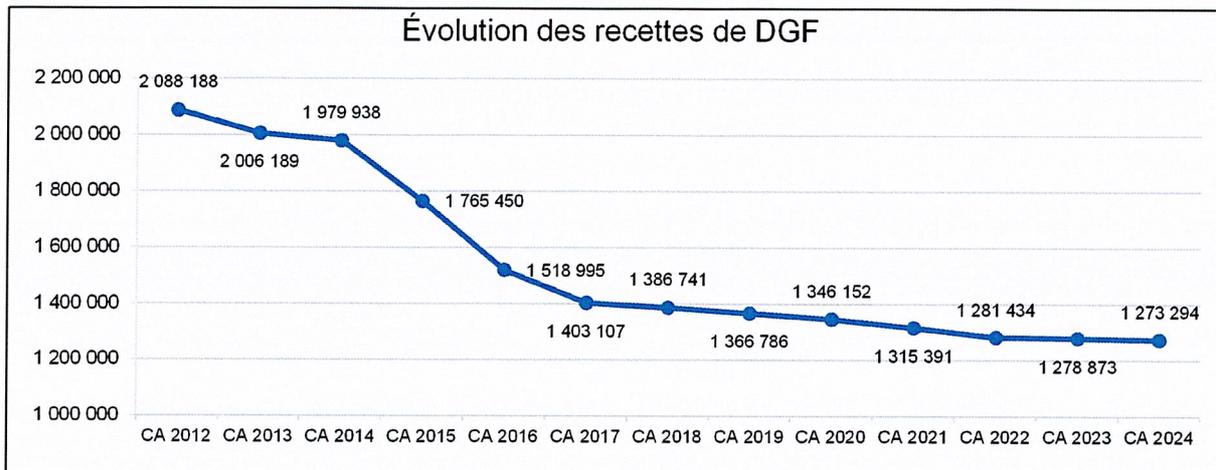
Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations d'État sur les exonérations fiscales et les autres dotations.

Le chapitre 74 représente 22,73 % des recettes réelles de fonctionnement (22,51 % en 2023). Il atteint 2 572 771,72 €, soit une hausse de 49 962,87 € (+ 1,98 %) par rapport au Compte Administratif 2023.

#### Évolution des dotations de l'État

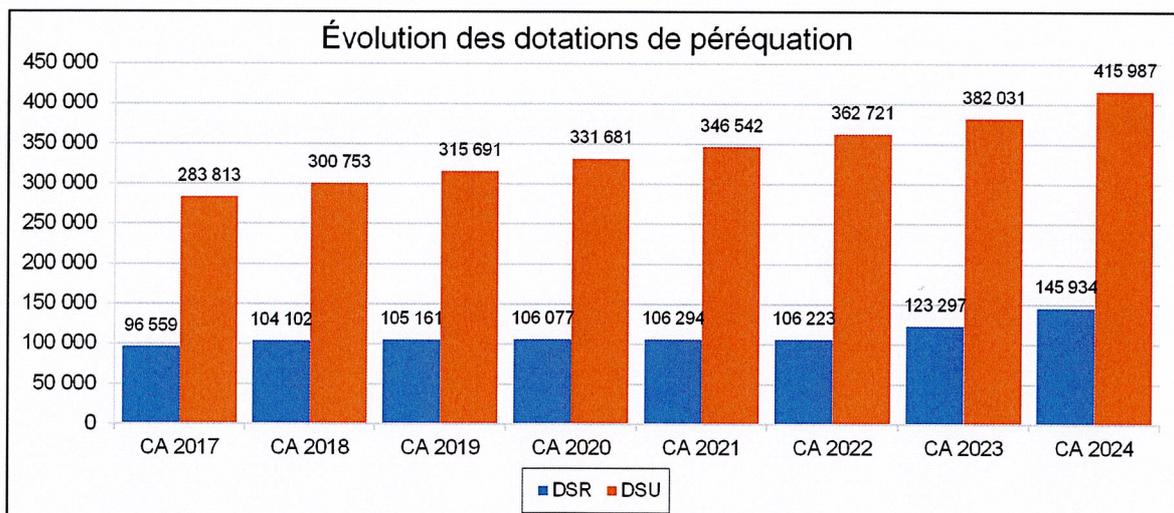
Libellé	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Dotation Globale de Fonctionnement	1 315 391,00 €	-2,58%	1 281 434,00 €	-0,20%	1 278 873,00 €	-0,44%	1 273 294,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	106 294,00 €	-0,07%	106 223,00 €	16,07%	123 297,00 €	18,36%	145 934,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	346 542,00 €	4,67%	362 721,00 €	5,32%	382 031,00 €	8,89%	415 987,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	14 676,00 €
Dotation aux élus locaux	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	163,00 €
Dotation Compensation T.P.	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €	-2,63%	141 773,00 €
Compensation exonérations T.F.	24 765,00 €	41,80%	35 118,00 €	4,16%	36 579,00 €	5,83%	38 711,00 €
<b>Total</b>	<b>1 938 593,00 €</b>	<b>-0,39%</b>	<b>1 931 097,00 €</b>	<b>1,83%</b>	<b>1 966 381,00 €</b>	<b>3,26%</b>	<b>2 030 538,00 €</b>

On peut constater la poursuite de la baisse régulière de la DGF. Ainsi, en 2024, nous avons perçu 1 273 294 €, soit - 5 579 € (- 0,44 %) par rapport au Compte Administratif 2023.



En 2024, la commune est restée éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. En étant moins bien classée qu'en 2023 puisque nous passons du 50<sup>ème</sup> rang des communes éligibles en 2023 au 47<sup>ème</sup> rang en 2024, la Ville a pu percevoir 415 987 €, soit + 33 956 € (+ 8,89 %) par rapport à 2023.

Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) progresse de 22 637 €, soit + 18,36 % pour atteindre 145 934 €.



Le chapitre 74 regroupe aussi :

- le FCTVA : 7 670,61 € (10 375,41 € en 2023),
- le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle : 69 492 € (70 895,83 € en 2023).

#### 4. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76 et 77)

Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante, les produits spécifiques...

En 2024, ces recettes atteignent 559 856,71 €, soit une augmentation de 85 537,36 € (+ 18,03 %) par rapport au C.A. 2023 (474 319,35 €).

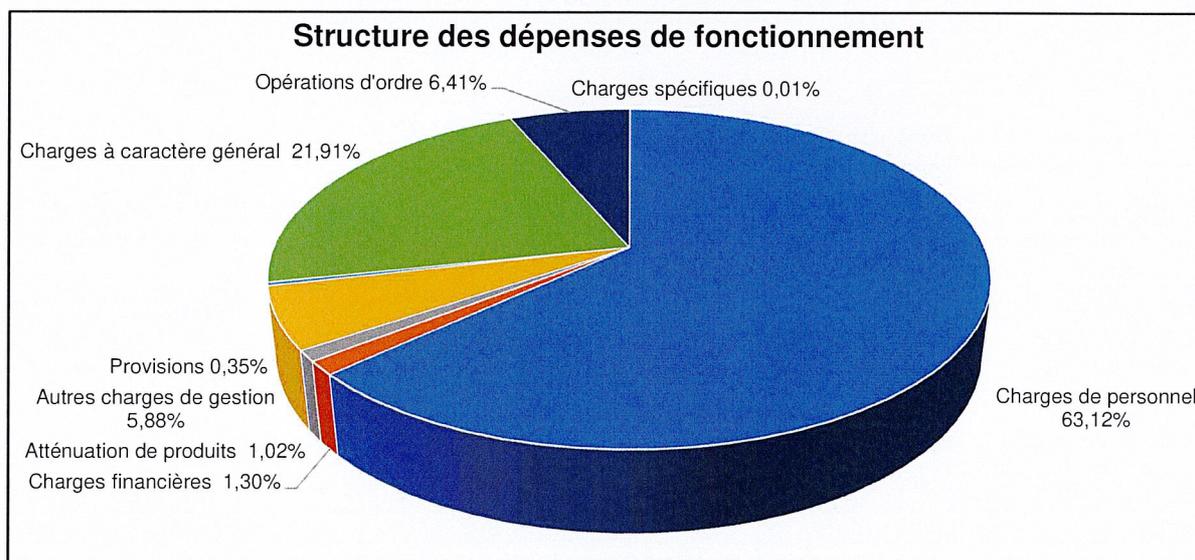
Cette évolution provient essentiellement :

- du remboursement de l'assurance du personnel : 135 942,55 €, soit - 114 117,55 € (- 45,64 %) par rapport au C.A. 2023 (250 060,10 €),
- des autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, remboursement d'assurance, avoir sur facture...) : 362 991,75 € (202 102,21 € en 2023),
- des produits spécifiques (cessions d'immobilisations, mandats annulés...) : 5 847,92 € (8 450,22 € en 2023),
- des cessions d'immobilisations : 42 000 € (2 320 € en 2023), soit + 39 680 €,
- des reprises sur provisions constituées : 3 980 € (Allocation de Retour à l'Emploi).

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 713 344,23 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
011	Charges à caractère général (activités, alimentation...)	2 333 944,68 €	-5,09%	2 215 068,43 €	5,96%	2 347 183,54 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 549 232,34 €	0,80%	6 601 490,44 €	2,44%	6 762 385,35 €
014	Atténuation de produits (FPIC, attribution de compensation...)	294 865,21 €	-4,71%	280 987,27 €	-61,05%	109 435,34 €
65	Autres charges de gestion courante	631 902,21 €	6,78%	674 768,62 €	-6,59%	630 268,89 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	31 037,06 €	364,96%	144 310,60 €	-3,31%	139 537,98 €
67	Charges spécifiques (bourses et prix, titres annulés...)	54 540,64 €	89,94%	103 592,46 €	-99,34%	680,70 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	40 000,00 €	-	15 000,00 €	149,33%	37 400,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>9 935 522,14 €</b>	<b>1,00%</b>	<b>10 035 217,82 €</b>	<b>-0,08%</b>	<b>10 026 891,80 €</b>
042	Transfert entre sections	984 723,51 €	-51,13%	481 204,39 €	42,65%	686 452,43 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>984 723,51 €</b>	<b>-51,13%</b>	<b>481 204,39 €</b>	<b>42,65%</b>	<b>686 452,43 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 920 245,65 €</b>	<b>-3,70%</b>	<b>10 516 422,21 €</b>	<b>1,87%</b>	<b>10 713 344,23 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 10 026 891,80 €, soit une diminution de 8 326,02 € (- 0,08 %) par rapport à 2023.

### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et la réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), ainsi que les crédits nécessaires à l'organisation des actions menées tout au long de l'année dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, de la sécurité routière, du cadre de vie et de

l'environnement et du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3<sup>ème</sup> âge...etc.

Ces charges représentent 23,41 % des dépenses réelles de fonctionnement (22,07 % en 2023) et 21,91 % des dépenses totales (21,06 % en 2023).

En 2024, en raison notamment du contexte inflationniste et de l'organisation de manifestations (Fêtes de la Scie, 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération...) ce poste budgétaire est en hausse de 5,96 % (+ 132 115,11 €).

- **Les dépenses de fluides : en baisse de 12,58 %**

Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Eau et assainissement	53 666,91 €	-62,64%	20 049,19 €	83,20%	36 730,20 €	16,79%	42 897,08 €	-1,17%	42 393,33 €
Energie - Électricité	227 614,77 €	-12,88%	198 298,67 €	4,40%	207 023,38 €	31,46%	272 161,76 €	16,23%	316 323,66 €
Combustibles (chauffage)	159 386,07 €	22,06%	194 551,22 €	133,72%	454 702,02 €	-16,37%	380 278,49 €	-35,90%	243 753,15 €
Carburants	28 972,86 €	26,41%	36 625,67 €	16,05%	42 503,18 €	-3,21%	41 137,81 €	0,53%	41 356,80 €
<b>Total</b>	<b>469 640,61 €</b>	<b>-4,28%</b>	<b>449 524,75 €</b>	<b>64,83%</b>	<b>740 958,78 €</b>	<b>-0,61%</b>	<b>736 475,14 €</b>	<b>-12,58%</b>	<b>643 826,94 €</b>

Les travaux d'économie d'énergie réalisés par notre commune depuis plusieurs années ainsi que notre plan de sobriété énergétique ont permis de faire baisser significativement nos consommations de gaz et d'électricité (- 18 %) en 2024.

Les charges liées aux fluides (643 826,94 €) connaissent donc une baisse de 12,58 % par rapport au C.A. 2023, soit - 92 648,20 €.

- **Les dépenses d'alimentation : en baisse de 1,52 %**

Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Alimentation	262 404,82 €	29,46%	339 716,66 €	7,99%	366 874,51 €	-8,47%	335 781,99 €	-1,52%	330 666,19 €
<b>Total</b>	<b>262 404,82 €</b>	<b>29,46%</b>	<b>339 716,66 €</b>	<b>7,99%</b>	<b>366 874,51 €</b>	<b>-8,47%</b>	<b>335 781,99 €</b>	<b>-1,52%</b>	<b>330 666,19 €</b>

En 2024, la ville a continué à proposer une alimentation saine et accessible à toutes et à tous, en accentuant son travail avec les groupements de commandes locaux et bio. La fin de certaines conventions de portage et la maîtrise de nos coûts induite par nos groupements de commande ont cependant permis de réduire de 5 115,80 € (- 1,52 %) les charges liées à l'alimentation. Celles-ci atteignent désormais 330 666,19 € contre 335 781,99 € en 2023.

- **Les fêtes et cérémonies : en hausse de 82,11 %**

Libellé	C.A. 2020	Évolution	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Fêtes, cérémonies	46 825,21 €	87,05%	87 586,17 €	52,31%	133 406,39 €	-34,35%	87 575,61 €	82,11%	159 482,09 €
<b>Total</b>	<b>46 825,21 €</b>	<b>87,05%</b>	<b>87 586,17 €</b>	<b>52,31%</b>	<b>133 406,39 €</b>	<b>-34,35%</b>	<b>87 575,61 €</b>	<b>82,11%</b>	<b>159 482,09 €</b>

Ce poste budgétaire connaît une évolution de + 82,11 % soit + 71 906,48 € entre 2023 et 2024 en raison de l'organisation de manifestations ponctuelles comme l'anniversaire des 80 ans de la libération d'Harfleur ou biennale telle la Fête de la Scie.

## 2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Personnel	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Total des dépenses	6 151 134,28 €	6,47%	6 549 232,34 €	0,80%	6 601 490,44 €	2,44%	6 762 385,35 €
Total des recettes	548 397,22 €	39,91%	767 236,38 €	-9,51%	694 239,90 €	-19,75%	557 155,37 €
Dépenses nettes	5 602 737,06 €	3,20%	5 781 995,96 €	2,17%	5 907 250,54 €	5,04%	6 205 229,98 €

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 6 762 385,35 €, soit une augmentation de 160 894,61 € (+ 2,44 %) par rapport à 2023.

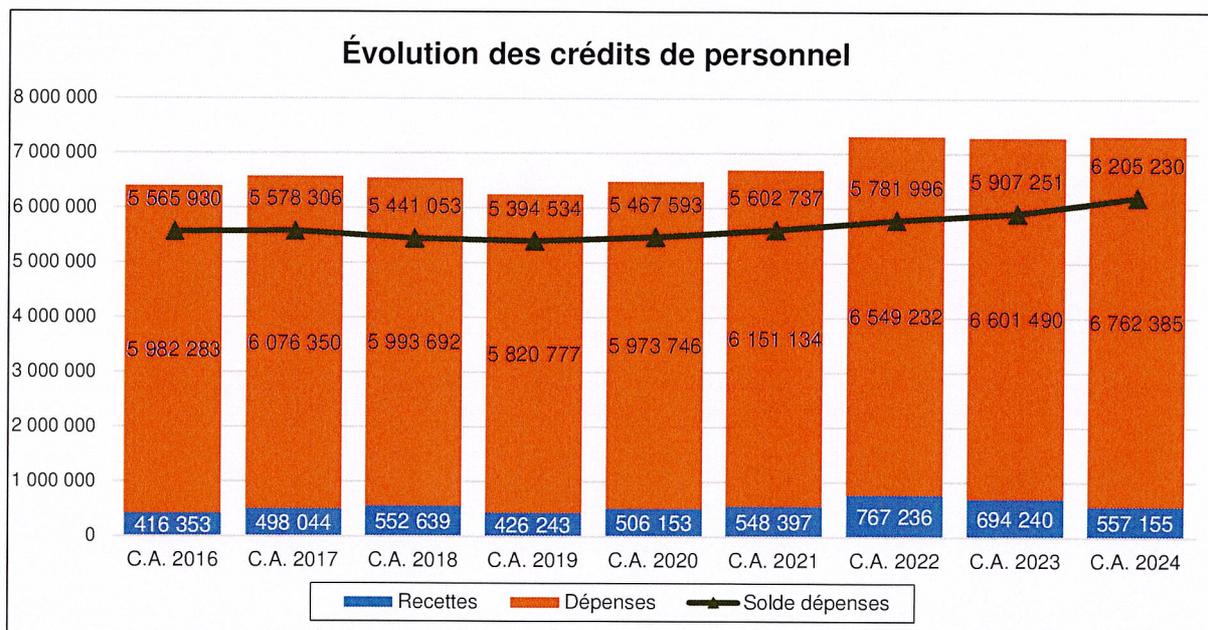
Cela intègre notamment :

- la hausse du point d'indice, les 5 points d'indices accordées à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la revalorisation des grilles indiciaires : + 131 018 €,
- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat votée en décembre 2023 : + 53 100 €,
- les heures supplémentaires liées à la Fête de la Scie : + 27 605 €.

Les recettes de ce chapitre (remboursement d'assurance, remboursements de mise à disposition de personnel) baissent de 19,75 %, soit - 137 084,53 €. Cette évolution provient notamment de :

- la baisse des remboursements de l'assurance du personnel (- 116 412,91€, soit - 44,54 %) en raison du départ en retraite d'agents en longue maladie,
- la baisse des recettes liées aux emplois aidés recrutés par la ville (- 25 000 € par rapport à 2023 suite à la fin du contrat de conseiller numérique),
- la hausse des mises à disposition de personnel (+ 1,06 %, soit + 4 328,70 €).

Au total, les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de 5,04 %, soit une augmentation de 297 979,44 €.



Au 31 décembre 2024, le tableau des effectifs de la Ville comportait 137 postes ouverts dont 133 de pourvus. A la fin 2023, le tableau des effectifs comportait 139 postes ouverts dont 131 de pourvus. L'écart provient en grande partie du différenciel entre les vacances de postes et les recrutements.

Le poids relatif des dépenses de personnel sur les dépenses réelles totales de fonctionnement s'élève à 67,44 % contre 65,78 % en 2023.

### 3. Les charges de gestion courantes (chapitre 65)

Les charges de gestion courante passent de 674 768,62 € en 2023 à 630 268,89 € en 2024, soit une baisse de 6,59 % (- 44 499,73 €). Ce chapitre représente 6,29 % des dépenses réelles de fonctionnement (6,72 % en 2023).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- contribution au SIEHGO : 41 250 € (50 000 € en 2023),
- versement des indemnités et cotisations des élus : 137 717,68 € (137 347,88 € en 2023),
- subventions de fonctionnement aux associations : 176 171,78 € (233 546,36 € en 2023),
- subvention au CCAS pour 210 700 € (241 126,45 € en 2023).

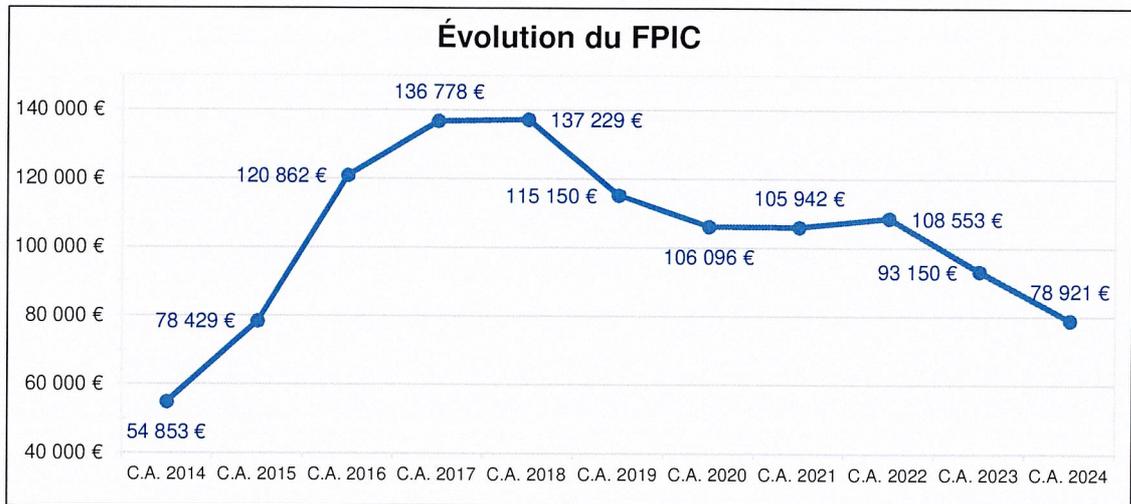
L'écart entre les subventions versées en 2023 et 2024 s'explique notamment par la baisse de 59 361 € de l'attribution de subvention à l'association Enfance pour Tous. Cette subvention est calculée sur la base de l'équilibre du bilan financier présenté et complète les recettes issues des familles et les subventions de la CAF.

#### 4. Atténuation de produits (chapitre 014)

Le chapitre 014 (109 435,34 €) qui est en diminution par rapport à l'exercice 2023 de 171 551,93 €, ne représente que 1,09 % des dépenses réelles de fonctionnement (2,80 % en 2023). Ce chapitre comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), l'attribution de compensation versée à la CU dans le cadre des charges transférées ainsi que les dégrèvements accordés par l'État sur la Taxe sur les Logements Vacants et sur les Résidences secondaires.

En raison de la mise en place d'un régime harmonisé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2024, Harfleur a vu sa contribution, versée à la Communauté Urbaine dans le cadre des charges transférées, baisser de 155 336 €. Nous n'avons donc reversé à la C.U. que 22 661,34 € au lieu des 178 489,84 € de 2023.

La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versée par notre ville a elle aussi baissé de 14 229 € en 2024 et a évolué ainsi :



#### 5. Charges financières (chapitre 66)

	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Intérêts versés	318 884,72 €	-58,18%	133 362,88 €	2,33%	136 465,77 €	8,11%	147 532,01 €
ICNE	-9 764,30 €	947,96%	-102 325,82 €	-107,67%	7 844,83 €	-201,90%	-7 994,03 €
<b>Total</b>	<b>309 120,42 €</b>	<b>-89,96%</b>	<b>31 037,06 €</b>	<b>364,96%</b>	<b>144 310,60 €</b>	<b>-3,31%</b>	<b>139 537,98 €</b>

En évoluant de 8,11 % (+ 11 166,24 €), les intérêts de notre dette évoluent conformément aux prévisions établies en 2020 lors du reprofilage effectué. Les charges financières totales s'élèvent à 139 537,98 € soit - 4 772,62 € par rapport au Compte Administratif 2023.

Cette évolution provient de l'évolution des Intérêts Courus Non Échus (ICNE). En effet, en 2024, nos ICNE sont négatifs (- 7 994,03 €) à l'inverse de 2023.

## 6. Ratios financiers

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
<b>Marge d'autofinancement</b>	93,70 %	93,78 %	95,16 %	95,21 %	94,05 %	93,13 %
<b>Taux de charges fixes</b>	60,05 %	61,30 %	62,16 %	61,08 %	60,12 %	61,04 %

L'évolution de la section de fonctionnement permet le calcul de deux ratios financiers :

- a. la Marge d'autofinancement<sup>1</sup> : Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Il s'établit en 2024 à 93,13 % et est donc en amélioration par rapport à 2023 (94,05 %). Le ratio de la strate nationale est à 89,60 % en 2023 (dernier chiffre disponible).

- b. le Taux de charges fixes<sup>2</sup> s'établit à 61,04 % contre 60,12 % en 2023.

## II - La section d'investissement

Le résultat 2024 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 697 990,12 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'exercice	- 595 715,68 €	619 662,61 €	73 850,82 €	- 181 593,94 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 614 193,63 €	- 1 209 909,61 €	- 590 247,00 €	- 516 396,18 €
<b>Solde global d'exécution</b>	<b>- 1 209 909,61 €</b>	<b>- 590 247,00 €</b>	<b>- 516 396,18 €</b>	<b>- 697 990,12 €</b>

L'exécution budgétaire 2024 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 73,11 % en dépenses réelles (86,35 % en 2023) et de 84,73 % en recettes réelles (89,85 % en 2023).

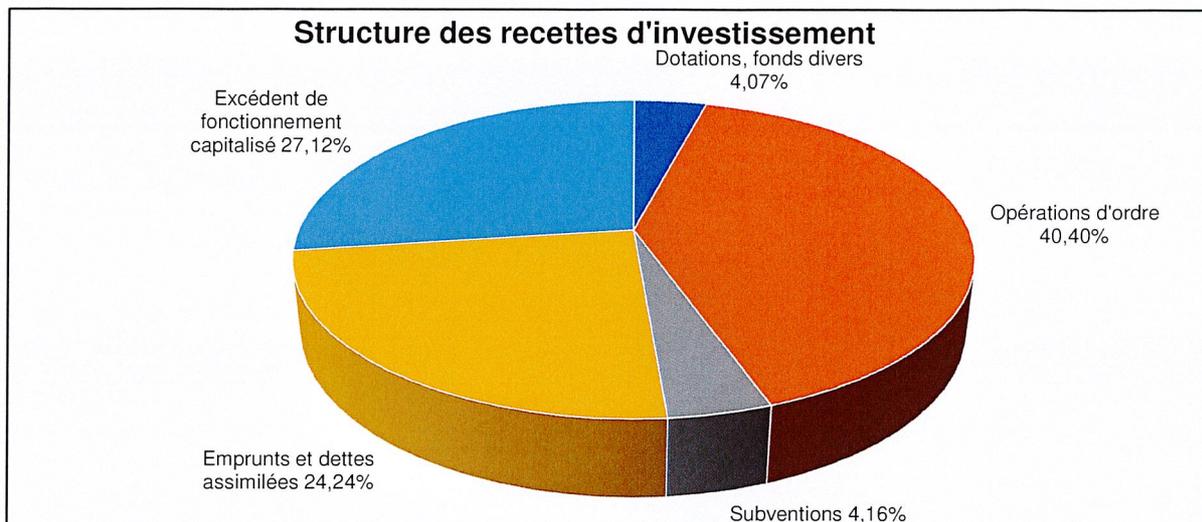
### A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 861 161,69 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 592,45 €	18,97%	113 729,81 €	-33,42%	75 716,38 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 096 767,99 €	-44,40%	609 775,19 €	-17,22%	504 760,72 €
13	Subventions d'investissement reçues	231 128,92 €	62,83%	376 353,73 €	-79,41%	77 494,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	457,20 €	143,22%	1 112,00 €	40475,07%	451 194,80 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 423 946,56 €</b>	<b>-22,68%</b>	<b>1 100 970,73 €</b>	<b>0,74%</b>	<b>1 109 166,71 €</b>
040	Transfert entre sections	984 723,51 €	-51,13%	481 204,39 €	42,65%	686 452,43 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	-	0,00 €	-	65 542,55 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>984 723,51 €</b>	<b>-51,13%</b>	<b>481 204,39 €</b>	<b>56,27%</b>	<b>751 994,98 €</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 408 670,07 €</b>	<b>-34,31%</b>	<b>1 582 175,12 €</b>	<b>17,63%</b>	<b>1 861 161,69 €</b>

<sup>1</sup> Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

<sup>2</sup> Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement



Les recettes totales d'investissement sont en augmentation de 17,63 %, soit + 278 86,57 €, en raison notamment de la hausse des opérations d'ordre (+ 56,27 %, soit + 270 790,59 €).

### **1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ce chapitre qui représente 52,33 % des recettes réelles d'investissement (65,72 % en 2023) comprend les recettes suivantes :

- le F.C.T.V.A : 70 988,21 €, soit une baisse de 30,46 % (- 31 096,39 €),
- la Taxe d'aménagement : 7 995,91 € en baisse de 3 649,30 € (- 31,34 %),
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 504 760,72 € (609 775,19 € en 2023).

### **2. Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13)**

Ce sont les subventions accordées par nos partenaires financiers. Ce chapitre s'établit à 77 494,81 € en 2024 contre 376 353,73 € en 2023.

### **3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
<b>Cautions reçues</b>	1 327,60 €	-65,56%	457,20 €	143,22%	1 112,00 €	7,45%	1 194,80 €
<b>Refinancement de dette</b>	5 738 221,63 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
<b>Emprunt souscrit</b>	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	450 000,00 €

Les cautions reçues proviennent des logements, garages et bâtiments que nous louons. Leur montant total est par nature fluctuant d'une année sur l'autre puisque dépendant des nouvelles locations. Ainsi, les cautions reçues en 2024 sont en hausse de 7,45 %, soit + 82,80 €.

Par ailleurs, en 2024, nous avons contractés deux prêts d'un montant total de 450 000 € auprès de l'Agence France Locale. Il s'agit d'un contrat de 250 000 € sur 10 ans au taux de 2,90 % et d'un autre de 200 000 € sur 20 ans au taux de 3,15 %.

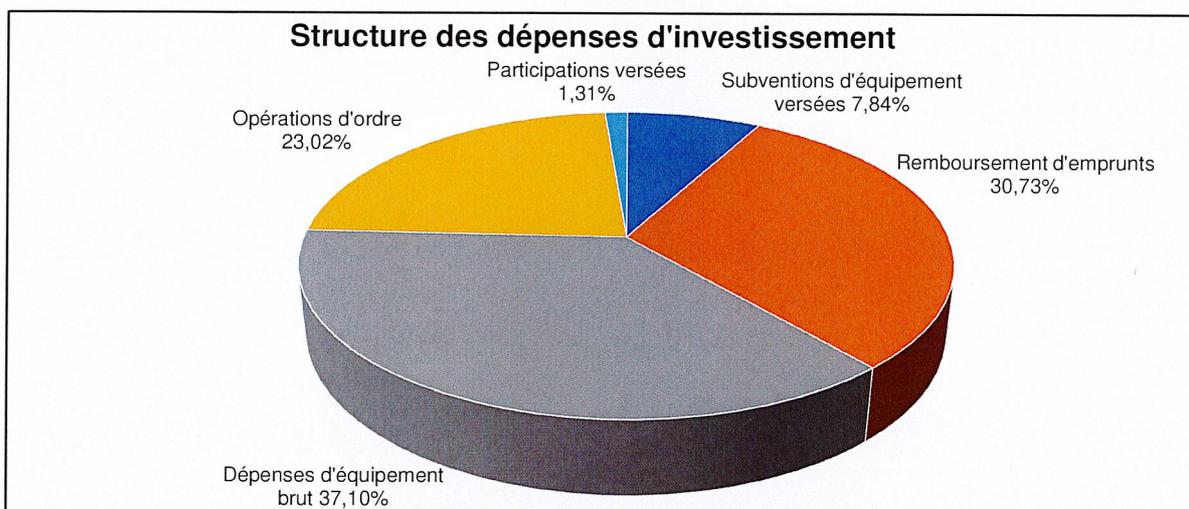
### **4. Les restes à réaliser de recettes**

Les restes à réaliser s'élèvent à 144 121,13 €. Il s'agit notamment des Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 83 477,30 €, ainsi que des subventions du Département de Seine Maritime (13 556,45 €) et de l'État (DETR, pour 43 819,34 €).

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 2 042 755,63 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	39 135,62 €	-31,36%	26 862,44 €	47,67%	39 667,56 €
204	Subventions d'équipement versées	144 413,35 €	12,62%	162 636,50 €	-1,50%	160 196,97 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	578 607,96 €	-31,42%	396 784,23 €	60,78%	637 937,86 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	162 097,83 €	-22,80%	125 135,14 €	-35,94%	80 157,15 €
10	Dotations et fonds divers	15 395,84 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	536 359,41 €	5,80%	567 470,67 €	10,61%	627 693,77 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	-	0,00 €	-	26 800,00 €
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 476 010,01 €</b>	<b>-13,35%</b>	<b>1 278 888,98 €</b>	<b>22,95%</b>	<b>1 572 453,31 €</b>
040	Transfert entre sections	312 997,45 €	-26,70%	229 435,32 €	76,42%	404 759,77 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	-	0,00 €	-	65 542,55 €
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>312 997,45 €</b>	<b>-26,70%</b>	<b>229 435,32 €</b>	<b>104,98%</b>	<b>470 302,32 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 789 007,46 €</b>	<b>-15,69%</b>	<b>1 508 324,30 €</b>	<b>35,43%</b>	<b>2 042 755,63 €</b>



Les dépenses totales d'investissement sont en augmentation de 35,43 %. Elles sont en progression de 534 431,33 € et atteignent ainsi 2 042 755,63 € (1 508 324,30 € en 2023). Hors remboursement du capital des emprunts, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à 944 874,79 € (712 527,28 € en 2023) et sont en croissance de 32,61 %.

### 1. Remboursement de la dette (chapitre 16)

	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
<b>Capital des emprunts</b>	495 708,43 €	8,01%	535 397,03 €	5,78%	566 361,70 €	10,81%	627 578,52 €
<b>Cautionnement versés</b>	468,20 €	105,55%	962,38 €	15,23%	1 108,97 €	-89,61%	115,25 €
<b>Refinancement de dette</b>	5 738 221,63 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 627 578,52 € (566 361,70 € en 2023), soit une augmentation de 61 216,82 € par rapport au Compte Administratif 2023 (+ 10,81 %).

Le remboursement des cautions a chuté de 89,61 % pour atteindre 115,25 € en 2024 contre 1 108,97 en 2023.

### 2. Dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobiliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut (757 762,57 €) représentent 90,55 € par habitant. Elles se décomposent ainsi :

- 80 157,15 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 637 937,86 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 39 667,56 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement de 2024 ont été :

- **Émergence d'une ville durable (277 843,32 €)**
  - Renouvellement flotte de véhicules : 196 076,79 € dont une balayeuse aspiratrice (149 716,79 €) et un véhicule électrique pour la Police Municipale (25 000 €),
  - Rénovation énergétique - Transition Led bâtiments : 63 104,97 €,
  - Sobriété énergétique, remplacement des menuiseries extérieures : 15 991,20 €,
  - Poursuite du plan vert : 930,36 € (vergers, renaturation).
- **Une ville humaine (414 087,37 €)**
  - Informatique des écoles primaires et maternelles : 73 795,69 €,
  - Divers investissements pour les écoles (interphone, stores ...) : 6 331,92 €,
  - Crédits petits investissements déconcentrés des écoles : 3 320,20 €,
  - Service public municipal : 129 756,30 € dont matériel des cuisines et d'entretien des locaux (24 290,09 €), matériels et équipements pour la Police Municipale (9 134,80 €), matériels informatiques, téléphonie et copieurs (85 370,85 €) ...,
  - Regroupement des services et amélioration des accueils : 51 813,73 €,
  - Aménagements et pacification des espaces publics : 149 069,53 € dont 59 516,28 € pour accélérer la reprise des concessions anciennes notamment sur le cimetière Paul Doumer et 62 951,40 € pour la réfection des allées du cimetière Paul Doumer.
- **Valorisation de la Ville (65 245,08 €)**
  - Église Saint Martin : 25 895,17 € pour la mise en sécurité des voutes,
  - Gestion patrimoniale (travaux de réfection de toiture, de charpente, de menuiserie, de rénovation de sanitaires ...) : 35 604,32 €,
  - Plan de gestion immobilières - Frais d'actes de cessions en cours : 3 745,59 €.

### **3. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre qui atteint 160 196,97 € est en baisse de 2 439,53 € par rapport au réalisé de 2023 (- 1,50 %). Il comprend :

- l'attribution de compensation versée à la Communauté Urbaine au titre de la voirie et de l'éclairage public : 144 114 €,
- les aides à la rénovation de façades : 15 482,67 € (17 322,50 € en 2023),
- les aides à l'enseigne : 600 € (1 200 € en 2023).

### **4. Les participations**

En 2024, nous avons réglé 26 800 € correspondant au 1<sup>er</sup> versement de notre prise de participation à l'Agence France Locale - La banque des collectivités.

## 5. Les restes à réaliser de dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent à 393 355,59 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations n'étaient pas entièrement exécutées ou que les factures n'étaient pas arrivées au 31 décembre 2024.

Cela comprend notamment les travaux de réhabilitation de divers bâtiments municipaux (14 923,69 € pour le changement de radiateurs et la régulation à distance, 70 550,48 € pour les travaux de restauration de la toiture de la sacristie de l'Église...), l'acquisition d'un camion frigorifique pour la Cuisine Centrale (70 292,72 €), de matériels informatique et de copieurs (15 906,44 €), la mise en œuvre du programme de vidéoprotection (68 782,56 €), l'installation de bornes et barrières (37 181,10 €), la transition LED de l'éclairage public (21 856,07 €), le regroupement des services et l'amélioration des accueils (46 417,90 €)...

## III - Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de notre commune.

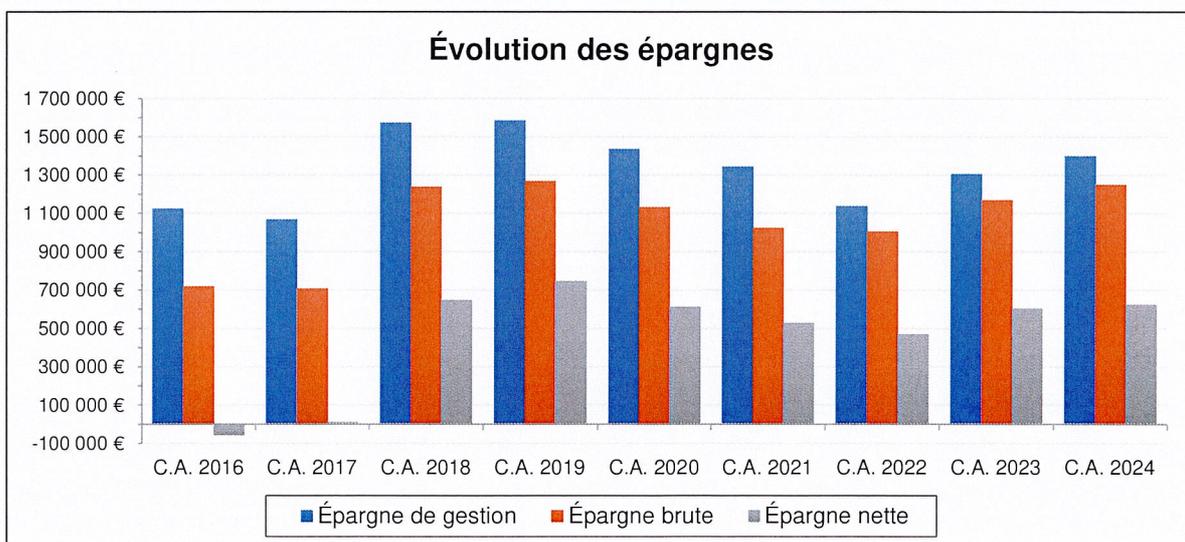
L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Épargne de gestion	1 435 982,22 €	1 343 562,52 €	1 138 044,97 €	1 306 388,88 €	1 399 289,89 €
Intérêts de la dette	302 411,60 €	318 884,72 €	133 362,88 €	136 465,77 €	147 532,01 €
Épargne brute	1 133 570,62 €	1 024 677,80 €	1 004 682,09 €	1 169 923,11 €	1 251 757,88 €
Capital dette	520 634,86 €	495 708,43 €	535 397,03 €	566 361,70 €	627 578,52 €
Épargne nette	612 935,76 €	528 969,37 €	469 285,06 €	603 561,41 €	624 179,36 €

Malgré un contexte inflationniste et grâce à nos efforts de gestion, l'année 2024 s'est terminée avec une amélioration de nos épargnes. L'épargne brute atteint ainsi 1 251 757,88 € en 2024.

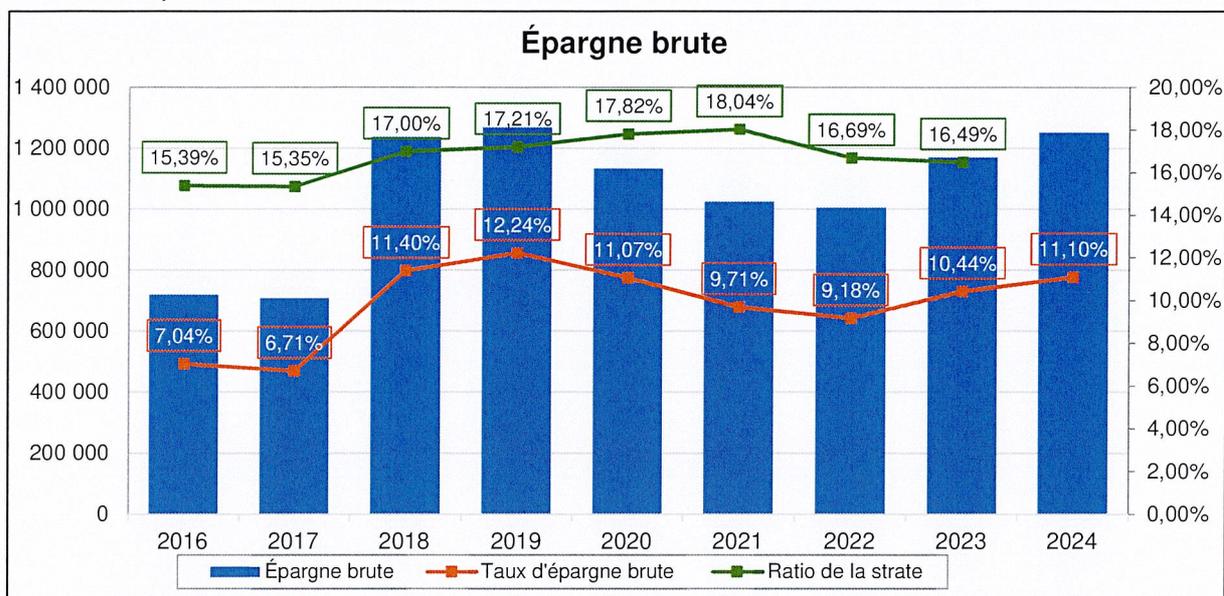
L'épargne nette s'élève à 624 179,36 € contre 603 561,41 € en 2023, soit une augmentation de + 3,42 %, soit + 20 617,95 €.



Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Taux d'épargne brute	12,24 %	11,07 %	9,71 %	9,18 %	10,44 %	11,10 %
Ratio de la strate	17,21 %	17,82 %	18,04 %	16,69 %	16,49 %	n.d.

Le taux d'épargne brute s'établit à 11,10 % en 2024 contre 10,44 % en 2023. Le dernier ratio de la strate disponible est à 16,49 %.

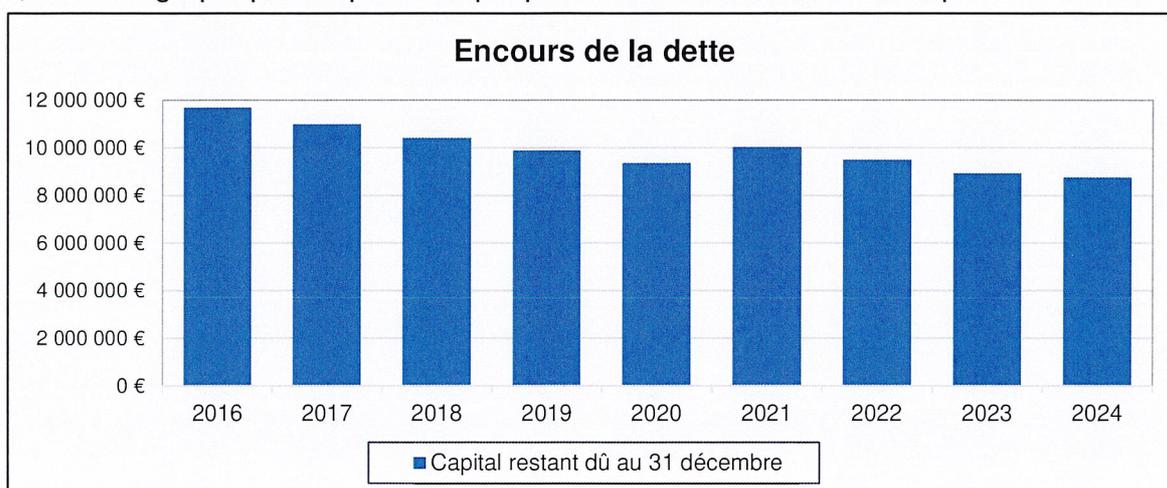


#### IV - L'endettement

	C.A. 2021	Évolution	C.A. 2022	Évolution	C.A. 2023	Évolution	C.A. 2024
Encours au 31/12	10 018 118,61 €	-5,34%	9 482 721,58 €	-5,97%	8 916 359,88 €	-1,99%	8 738 781,36 €
Capital des emprunts	495 708,43 €	8,01%	535 397,03 €	5,78%	566 361,70 €	10,81%	627 578,52 €
Intérêts de la dette	318 884,72 €	-58,18%	133 362,88 €	2,33%	136 465,77 €	8,11%	147 532,01 €
Annuité de la dette	823 046,46 €	-18,75%	668 759,91 €	5,09%	702 827,47 €	10,28%	775 110,53 €

##### 1. L'encours de la dette

Avec les remboursements effectués en 2024, notre encours (capital restant dû) est passé de 8 916 359,88 € au 31 décembre 2023 à 8 738 781,36 € au 31 décembre 2024, soit une baisse de 1,99 %. Le graphique ci-après indique par année les évolutions du capital restant dû.



## 2. Évolution de l'annuité de la dette

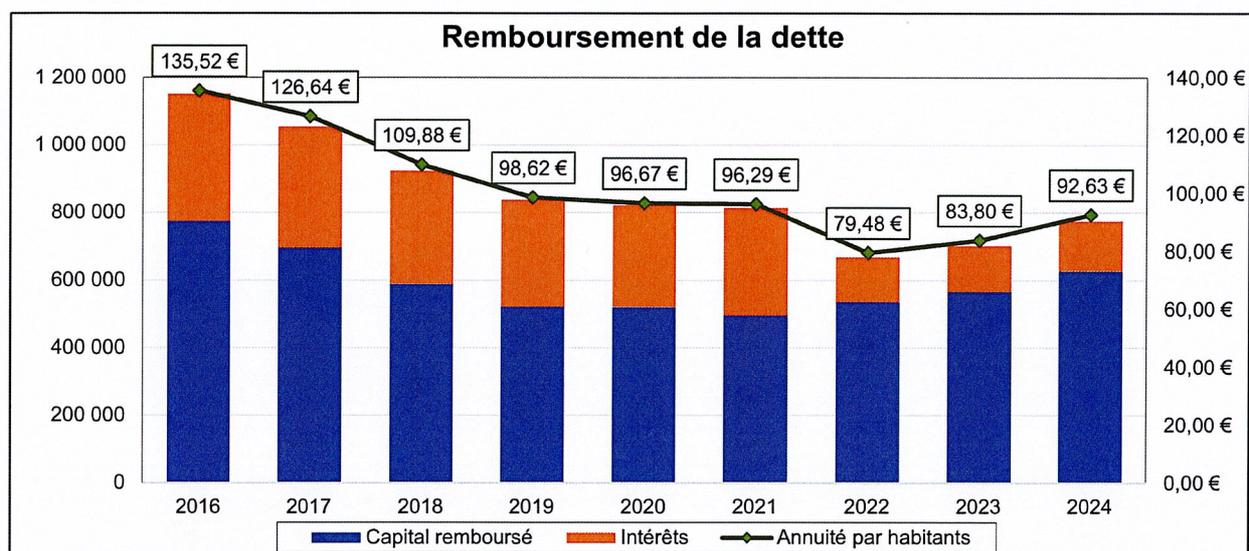
L'annuité (capital + intérêts annuels sans ICNE) a progressé de 10,28 % (+ 72 283,06 €) par rapport au C.A. 2023 pour se situer à 775 110,53 €.

La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Capital des emprunts	61,36 €	61,15 €	58,60 €	63,63 €	67,53 €	75,00 €
Intérêts de la dette	37,26 €	35,52 €	37,69 €	15,85 €	16,27 €	17,63 €
Annuité de la dette	98,62 €	96,67 €	96,29 €	79,48 €	83,80 €	92,63 €

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant est en hausse et s'établit à 92,63 €, nous situant en dessous du ratio de la strate (100 € en 2023 dernière année de statistique disponible).

Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



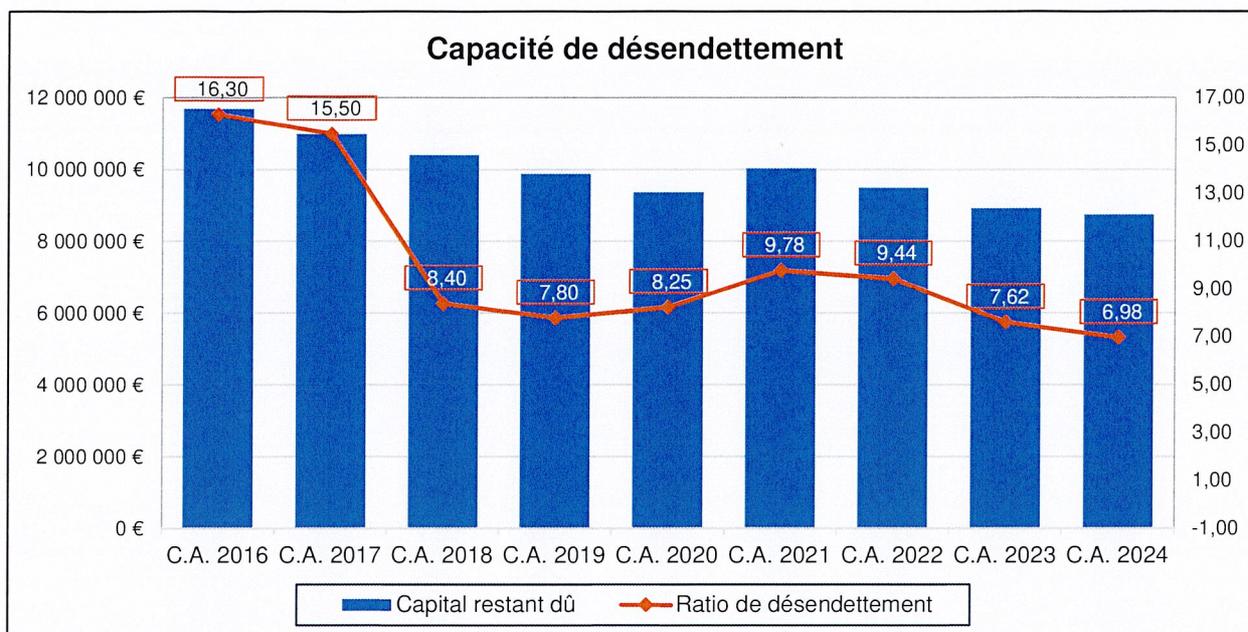
## 3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024
Ratio	8,4 ans	7,8 ans	8,25 ans	9,78 ans	9,44 ans	7,62 ans	6,98 ans

La capacité de désendettement en 2024 est 6,98 ans, soit en dessous du seuil indiqué comme objectif pour le bloc communal (12 ans).



## V - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	Moyennes nationales de la strate DGCL (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 112,16	1 174,33	1 189,22	1 184,97	1 055,00
Produit des impositions directes / Population	516,65	536,19	579,06	599,95	588,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 230,33	1 300,24	1 336,29	1 352,85	1 270,00
Dépenses d'équipement brut / Population	133,28	92,68	65,43	90,55	363,00
Encours de la dette / Population	1 184,17	1 127,02	1 063,12	1 044,31	782,00
Dotations globales de fonctionnement / Population	155,48	152,30	152,48	152,16	157,00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	65,38%	66,28%	66,19%	68,20%	56,40%
Dépenses fonctionnement et remboursement dette en capital / Recettes réelles fonctionnement	95,16%	95,21%	94,05%	93,13%	89,60%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	10,83%	7,13%	4,90%	6,69%	28,60%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	96,25%	86,68%	79,56%	77,19%	61,60%